

Le besoin d'avoir une gestion responsable de l'eau à Montréal

Montréal pour tous

Avec la participation de Gilles Thériault et Pierre Pagé

Sujets de la présentation

1. Problématiques associées au financement des services à Montréal
2. Modèle financier actuel du service de l'eau à Montréal
3. Évolution du modèle de financement du service de l'eau à Montréal
4. Le financement de l'eau avec la tarification volumétrique versus l'utilisation de l'impôt foncier
5. Les coûts de la subvention accordée à la tarification volumétrique pour le secteur non résidentiel
6. Proposition de rattrapage du déficit de financement du service d'eau
7. Conclusion

1-Problématiques associées au financement des services à Montréal

- Trop grande proportion des impôts fonciers de la ville de Montréal à comparer aux autres grandes villes du Canada.
- Montréal. c'est +-63% des revenus de la ville proviennent des impôts fonciers, à Toronto, c'est la moitié moins.
- Il s'agit là d'un problème de compétitivité de Mtl.
- Sous facturation du service de l'eau depuis de nombreuses années.

1-Problématiques associées au financement des services à Montréal

- Il n'y a pas de tarification sociale pour les familles à faible revenus.
- Janvier 2024, les familles à faibles revenus ne bénéficieront pas d'une gratuité du service de l'eau alors que 54% du secteur non résidentiel bénéficiera de la gratuité. C'est un problème d'équité fiscale.
- Gaspillage de l'eau : système d'arrosage des pelouses, eau des piscines, eau utilisée pour la climatisation.
- Augmentation du déficit d'entretien des infrastructures de l'eau : problème d'équité inter générationnelle.

2-Modèle financier actuel du service de l'eau à Montréal

- Depuis 1850, la ville utilise la valeur foncière afin de déterminer les revenus pour financer son service d'eau et des égouts.
- En 2011, le déficit financier quant au maintien des infrastructures du service des eaux est évalué à près de 2 milliards, il est maintenant évalué à près de 5 milliards \$.
- Le déficit est causé par un manque de revenus dû à une sous facturation des coûts (production, entretien, etc)
- L'eau n'est pas gratuite pour le secteur résidentiel, puisqu'il y a une taxe sur l'eau qui est refilée aux propriétaires et ménages locataires.

3-Évolution du modèle de financement du service de l'eau à Montréal

- À partir de 2023, la ville de Montréal a décidé de faire évoluer son modèle de financement vers un modèle de tarification volumétrique
- Ce changement implique un détachement de l'utilisation de la valeur foncière pour le secteur non résidentiel.
- La ville conserve le modèle actuel de financement pour le secteur résidentiel qui est basé sur les impôts fonciers. Un modèle qui sous performe lorsque l'on pense au déficit accumulé.

4-Le financement de l'eau avec la tarification volumétrique versus l'utilisation de l'impôt foncier

- Au Canada, le modèle de financement est basé sur le volume de l'eau livrée plutôt que sur les valeurs foncières des immeubles pour les grandes villes.
- La tarification volumétrique n'implique pas nécessairement l'utilisation d'un compteur pour le secteur résidentiel.
- Une fois le volume d'eau calculé pour le secteur non résidentiel (+- 30% du volume), il est possible d'établir une moyenne du volume à partir de la quantité totale.
- **La consommation du secteur résidentiel représente 67% du total, soit 221,77 millions de litres. La consommation des ICI représente 29% du total soit près de 96 millions de litres.**

5-Calcul des coûts de la subvention accordée a la tarification volumétrique du secteur non résidentiel

- La ville de Montréal accorde la gratuité sur le 1^{er} 1000 mètres cube d'eau utilisée par le secteur non résidentiel doté d'un compteur.
- Il y a 21 300 compteurs qui sont d'installés à Montréal
- 21 300 compteurs * rabais de 1000 M/3 d'eau à 2,90\$ le m/3 donne le calcul suivant : $21300 * 1000 * 2,90 \$ = 61,770\ 000 \$$.
- 54% de ces installations profiteront du rabais, $61,770\ 000 * 54\% = 33\ 355\ 800 \$$ en subvention au secteur non résidentiel.
- Référence du 54% dans le journal Le Devoir <https://www.ledevoir.com/economie/772454/montreal-commerces-et-industries-devront-payer-l-eau-en-2024?>

6-Proposition de rattrapage du déficit de financement du service d'eau

- Production de l'eau 551 millions de litres en 2021
- Déficit de 463 millions \$ = ,90\$ par 1000 litres d'eau produite.
- Cout de production de 1000 litres d'eau = 2,90\$ - ,90\$ = 2 \$ le prix vendu.
- Le coût par 1000 litres doit inclure l'inflation (10 ans) 29% (,84\$) pour un total de 3,74\$ c'est sans compter l'adaptation aux changements climatiques et la subvention aux ICI.
- Proposition d'un rattrapage progressif sur une durée de 10 ans de 100% passant de 2\$ à 4\$ pour 1000 litres d'eau produite.
- Scénario d'abandon de l'impôt foncier pour financier le service sur 10 ans

Tableau no 4 : hypothèse de l'augmentation de la tarification foncière ou volumétrique sur une période de 10 ans (463 millions par année à récupérer = 4,6 G\$) pour le secteur résidentiel et non résidentiel

Col/ an	Impôts fonciers An 0 = 917\$ A	Réduc- tion impôt foncier B	tarification volumétrique C	Montant cumulatif d (B+C+D = S) B=Transfert fonciers à la tarification vol.(IF) D (cumul(*))	Total impôt foncier et du tarif volumétrique (A+D = T)	Rabais 33% Ménage à faible revenus
1	917-92 = 825 \$	-92\$ (IF)	917+10% = 92 \$	92 (IF) + 92 = 184\$	825+184 = 1009 \$	336 \$
2	825- 92 = 733 \$	-92 \$	1009+10% =101\$	92+ 184+193(*) = 469\$	733+ 469= 1202 \$	401 \$
3	733-92 = 641 \$	-92 \$	1110+10%=111\$	92 +276+304 = 672\$	641+ 672= 1313 \$	438 \$
4	669-92 = 549 \$	-92 \$	1221+10% = 122\$	92 +368+426 = 886\$	549+ 886= 1435 \$	478 \$
5	549-92 = 457 \$	-92 \$	1343+10% =134\$	92 +460+560 = 1112\$	457+1112= 1569 \$	523 \$

Explication du cumul : ligne 1, 92 \$ transfert de l'impôt foncier vers la tarification, ligne 2, 92 \$ année précédente + 101\$ année courante = 193\$ et ligne 3, 193 deux années précédentes + 111\$ année courante = 304\$, etc

Tableau no 4 : suite valeur de l'immeuble 1 000 000 \$ = taxe d'eau 917\$
sans perte de revenus pour la ville, les subventions sont incluses dans le prix facturé

Col/an	Impôts fonciers A	Réduction B	tarification volumétrique C	Montant cumulatif (B+C+D = S) D (cumul(*))	Total impôt foncier et du tarif volumétrique (A+D = T)	Rabais 33% Ménage à faible revenus
6	457-92=365 \$	92 \$	1477+10% = 148	92+552+708= 1352\$	365+ 1352= 1717 \$	572 \$
7	365-92=273 \$	92 \$	1626+10% = 163	92+644+871 =1607\$	273+1607 =1880 \$	627 \$
8	273-92=181 \$	92 \$	1789+10% = 179	92+736+1050 =1878\$	181+1878 =2059 \$	686 \$
9	181-91=90 \$	91 \$	1968+10% =197	91+828+1247= 2166\$	91+2165= 2256 \$	752 \$
10	90-90 = 0 \$	90 \$	2166+10% = 217	90+917+1464= 2471\$	0+2471= 2471 \$	824 \$

La gratuité pour les ICI du 1^{er} 1000M/3 devra être réduite des deux tiers pour être équitable à la subvention pour les familles à faibles revenus.

Objectif recherché: facturer l'intégralité des coûts pour tous les utilisateurs de l'eau

6-Rattrapage de 10% par année pendant 10 ans pour couvrir l'intégralité des coûts.

- **Note no 1** : À 2,9 \$ du mètre cube* 2,2, c'est 6,38\$ par jour pour une consommation de 2202 litres. Une année de consommation équivaut à 6,38\$ * 365 jours = 2328,7\$ pour ce triplex. Avec un rattrapage de 5% par année on ne parvient pas à récupérer l'intégralité des coûts principalement à cause de l'inflation et de la détérioration des infrastructures au fil des ans.
- **Note no 2** : Le rabais accordé aux ménages à faibles revenus est compensé par une tarification plus élevée qui vise donc une opération à coût nul. Les secteurs résidentiel et non résidentiel doivent être traités de la même manière, donc il y aura équité fiscale.
- **Note no 3** : La tarification de l'intégralité des coûts de l'eau avec un rabais de 33% pour les ménages à faible revenu implique donc que ce sera le reste de la clientèle qui financera cette perte de revenu, parce l'objectif c'est l'autofinancement du service.
- **Note no 4** : Un déficit annuel de 463 millions \$ pour le maintien des actifs du service de l'eau pour une consommation de 331 millions de litres représente un coût de 1,39 du litre qu'il faudrait facturer en plus.

Conclusion

- L'utilisation de la tarification volumétrique pour le secteur résidentiel ôtera de la pression sur le besoin d'augmenter les impôts fonciers et rendra Montréal plus compétitive par rapport aux autres grandes villes du Canada.
- C'est possible de passer d'un modèle de financement de l'eau basé sur l'impôt foncier à une tarification basée sur le volume tant pour le secteur non résidentiel que le secteur résidentiel (volume moyen)
- Il n'est pas nécessaire d'installer des compteurs d'eau pour le secteur résidentiel
- Les familles à faibles revenus qui sont locataires profitent d'une nouvelle subvention de 1/3 des coûts de la facture d'eau.

Conclusion

- **Objectif recherché: facturer l'intégralité des coûts pour tous les utilisateurs de l'eau sur une période de dix ans ou moins.**
- **L'adoption d'un règlement sur la facturation de l'intégralité des coûts de l'eau serait la preuve du sérieux de la ville.**
- **Prioriser le service de l'eau en le tarifant à 100% plutôt que de le mettre en compétition avec les autres services de la ville. L'eau c'est essentiel à la vie.**